

Conseil Municipal - Jury d'Assises - Représentant du Maire - Modification

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 10 juillet 1995, avait été désigné pour siéger au jury d'assises M. le Maire ou son représentant M. l'Adjoint Yves-Michel DAHOUI.

A la demande de ce dernier, il vous est proposé de désigner M. Stéphane VENTARD pour le remplacer à ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 1^{er} juillet 1996.